

Motion présentée au CA du 16 avril 2015

Les membres élus du Conseil d'Administration du collège Gilbert Cousin, représentants de tous les personnels, parents d'élèves et élèves, ont décidé d'exprimer leur inquiétude concernant le projet de carte cible (présenté en CTA le 18 juin 2014, avec une mise en place progressive en 2015 finalement repoussée à la rentrée 2016) prévoyant la suppression de plusieurs demi-postes de documentalistes dans de petits établissements de l'académie, dont le collège.

Les CDI, grâce à toutes les actions menées par les professeurs documentalistes, sont des lieux développant la recherche et la maîtrise de l'information, la lecture, la découverte, les projets pluridisciplinaires, et l'ouverture culturelle indispensable à la scolarité.

Avec un professeur documentaliste à mi-temps, le Rectorat compromet ce travail en ne permettant plus d'assurer un véritable encadrement éducatif et pédagogique des élèves au sein des établissements.

Avec une ouverture du CDI réduite à 15h par semaine au lieu de 30h, dans des établissements ruraux souvent éloignés de tout centre culturel :

- Comment continuer à accueillir et répondre aux besoins ponctuels de **tous** les usagers ? (élèves dont les heures de permanence ne correspondront pas avec les jours d'ouverture du CDI, enseignants qui bien souvent sont déjà sur plusieurs établissements...)
- Comment être les « maîtres d'œuvre de l'acquisition par **tous** les élèves d'une culture de l'information et des médias » ? (Référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation de 2013)
- Comment s'impliquer totalement dans des projets pédagogiques et culturels sur deux établissements ? « Récréations poétiques » ; projet dans le cadre du CESC : « La confidentialité sur internet » ; gestion d'un blog avec un collège de Mayotte ; accueil d'intervenants extérieurs ; mise en place d'expositions... Il faut du temps pour monter toutes ces actions. Bien souvent le professeur documentaliste est la personne relais entre l'administration, les enseignants, l'infirmière, les élèves, et sa présence à temps plein est justifiée.
- Comment mettre en place des actions favorisant la lecture ? : quid des clubs (lecture et manga), qui risquent de disparaître, faute d'amplitude horaire suffisante, alors que la demande existe !
- Comment, enfin, s'investir complètement dans la vie de deux établissements ? : conseil d'administration, conseil pédagogique, foyer socio éducatif ...

Les missions des professeurs documentalistes risquent donc d'être réduites à leur plus simple expression à savoir une gestion du fonds documentaire, alors que le **collège de 2016**, tel que l'a présenté Me Najat Vallaud-Belkacem, renforce, semble t-il, ces missions et donc la présence à temps plein dans les établissements des enseignants documentalistes, en prévoyant un « temps dédié à un apprentissage différent des savoirs fondamentaux, par le travail en petits groupes, des enseignements pratiques interdisciplinaires ou un accompagnement individuel particulièrement renforcé en 6e » et « le développement du numérique... » afin de « donner aux collégiens de nouvelles compétences adaptées aux monde actuel » !

Si aucune création ne peut être envisagée pour les gros établissements sans que cela ne se fasse au détriment des petits, et pour continuer à garantir à tous, ruraux, urbains, un même accès de qualité aux savoirs et à la culture, nous demandons au Rectorat le retrait du projet de carte cible et le maintien des postes en l'état.